



Missions régionales d'autorité environnementale
DREAL Bourgogne Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi – BP 31269
25005 BESANCON Cedex

METABIEF, le lundi 22 avril 2025

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de METABIEF

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du 24/03/2025 le conseil municipal de Métabief a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Dans le cadre de votre association à la révision dudit plan, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du dossier arrêté afin que vous me fassiez connaître votre avis dans le délai réglementaire.

L'ensemble du dossier est consultable sur le site internet de la commune : <https://metabief.fr/plu-arrete-au-24-mars-2025-4133/>

Le PLU est soumis à évaluation environnementale, aussi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (article R.122-21) et du Code de l'Urbanisme (articles L.104-6, R.104-23 et R.104-25), je sollicite l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale figurant au PLU arrêté.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

M. Le Maire

**Le Maire,
Gérard DEQUE**

